

Initiatives ministérielles

Ce groupe de travailleurs a été mis sur pied en janvier 1992 avec le comité de l'usine Fibreworld; 75 personnes avaient été mises à pied lors de cette fermeture.

• (1630)

Donc, ces gens ont procédé à l'évaluation des besoins des travailleurs. Certains sont retournés à l'école afin de compléter leur 12^e année; quinze d'entre eux ont suivi des cours en réfrigération, en système de chauffage, à la Cité collégiale à Hawkesbury. Ces gens-là ont réussi à se trouver d'autres emplois. C'est ce genre de choses que l'on devrait faire à titre de gouvernement: former les gens.

M. Hudon: C'est ce qu'on fait.

M. Boudria: J'entends un des députés d'en face, mon collègue de Beauharnois—Salaberry, dire: c'est ce qu'on fait.

[Traduction]

J'aimerais vous présenter un cas, monsieur le Président. Il y a dans ma circonscription, comme dans celles de tout le monde ici, des centres de développement des petites entreprises qui administrent le programme fédéral Aide au travail indépendant. Ce programme permet aux chômeurs d'investir leurs prestations d'assurance-chômage pour se lancer en affaires et avoir ainsi un véritable emploi.

Laissez-moi vous raconter comment ça se passe. Le bureau d'Emploi Canada à Cornwall administre ce programme pour les comtés de Stormont, Dundas, Glengarry et Prescott et pour la ville de Cornwall. Cette année, il a reçu 200 000 dollars au titre de ce programme.

On pourrait penser que c'est beaucoup. Deux cent mille dollars, c'est beaucoup plus d'argent que ce que j'ai et que nombre de mes électeurs ont, et pourtant cette somme ne couvre même pas les contrats qui ont déjà été signés pour cette année. Autrement dit, on n'accepte plus aucune candidature pour ce programme et les gens qui ont été acceptés risquent de ne pas recevoir les fonds approuvés à leur intention. Voilà où nous en sommes!

Une de mes électrices m'a téléphoné ce matin. Elle veut commercialiser et distribuer du lait de chèvre dans ma circonscription. Son projet a été approuvé. Un plan d'entreprise détaillé a été approuvé. Ça va marcher, tout le monde le dit. Tout le monde dit que cette personne est admissible au programme mais après lui avoir donné son approbation, le gouvernement lui dit maintenant: «Vous savez, l'argent qu'on vous avait promis lorsque votre projet a été approuvé? Eh bien, on ne va pas vous le

donner parce qu'on ne l'a pas.» Ce n'est pas très honnête de la part du gouvernement d'en face. Ce n'est qu'un exemple.

Une dame de Apple Hill dans ma circonscription m'a téléphoné ce matin en désespoir de cause pour tenter d'obtenir que ce gouvernement lui accorde du financement en vertu de ce programme. Pourquoi ne le fait-il pas? Pourquoi n'est-ce pas le sujet des débats aujourd'hui à la Chambre des communes? Pourquoi ce gouvernement ne parle-t-il pas de tous ces gens qui cherchent des moyens de retourner au travail grâce à des programmes gouvernementaux déjà annoncés et approuvés, mais auxquels ils n'ont pas accès? Pourquoi?

Parlons-nous de consacrer davantage d'argent au programme Aide à l'emploi indépendant? C'est ce que je fais maintenant, mais pas le gouvernement d'en face, pas ce gouvernement. Il se concentre sur la lutte aux présumés fraudeurs.

Les députés du gouvernement disent que ceux qui quittent volontairement leur emploi avec soi-disant un motif valable continueront de recevoir des prestations. Tout député ayant déjà plaidé une cause d'assurance-chômage sait qu'il n'en est rien; il sait qu'il faut parfois quatre ou cinq mois pour gagner une cause de ce genre et je parle ici uniquement de la gagner au niveau local de la CEIC. Celui ou celle qui a déjà interjeté appel dans une telle cause auprès des tribunaux ou de l'arbitre, qui est un juge de la cour fédérale en réalité, sait que cela peut se prolonger pendant un an.

À quoi cela peut-il servir, un an plus tard, de dire à quelqu'un qui a peut-être fait faillite, ou qui a dû faire appel à l'aide sociale depuis longtemps, que le règlement de sa demande avait été fautif une année plus tôt. Et après?

Qu'en est-il du harcèlement sexuel et des cas semblables? Ils sont soumis à la Commission canadienne des droits de la personne et l'on sait tous à quel rythme cet organisme fonctionne. Il lui faut une éternité simplement pour retourner l'appel téléphonique d'un député; alors quand il s'agit de régler une demande! Il est impossible d'obtenir des réponses de ces gens. Je regrette de manquer de respect à l'égard d'un organisme quasi-judiciaire, mais s'ils faisaient au moins l'effort de retourner nos appels de temps à autre, je serais un peu plus respectueux. Quoi qu'il en soit, lorsqu'ils en arrivent finalement à un règlement, deux ans ou deux ans et demi plus tard, la discussion n'est plus que théorique et le règlement n'a plus aucune portée pratique.